

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 244

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

Ventes et cessions

491 041 489 RCS Marseille.

PROVEXA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 8000.00 EUR.

Adresse : 266, Boulevard Mireille Lauze, 13010 Marseille 10e Arrondissement.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION KPI EXPERTISES 13 Société par actions simplifiée Au capital de : Sièges sociaux 3 Rue Gérard gadiot Arles 13200 Arles N° RCS 377 220 223 RCS Tarascon, est société absorbante PROVEXA Société par actions simplifiée Au capital de : 8 000,00 EUR Siège social 266 Boulevard MIREILLE LAUZE 13010 Marseille 10e Arrondissement N° RCS 491 041 489 RCS Marseille, est société absorbée Actif : 1 764 171,17 EUR Passif : 284 163,27 EUR Actif net apporté : 1 480 008,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : en échange des actions de la société absorbée apportées à KPI EXPERTISES 13, dont la valeur est estimée à 1.480.008 €, l'associé unique de la société PROVEXA recevra 13.832 actions de KPI EXPERTISES 13. Montant prévu de la prime de fusion : 1 466 176,00 EUR La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société PROVEXA et le montant de l'augmentation de capital, égal à 13.832 €, constituera une prime de fusion, d'un montant de 1.466.175,90 €, arrondi à 1.466.176 €, inscrite au passif du bilan de la société KPI EXPERTISES 13, sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion et de l'augmentation de capital de la société KPI EXPERTISES 13. La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du PV de l'AG des sociétés absorbée et absorbante, signé par leur représentant légal, constatant la réalisation des conditions suspensives et la réalisation définitive de la fusion. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la dernière des assemblées générales appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. La société PROVEXA sera dissoute de plein droit, sans liquidation et la société KPI EXPERTISES 13 sera subrogée purement et simplement d'une façon générale dans tous les droits, actions, obligations et engagements de la société PROVEXA, à la date de réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 17/06/2021 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Tarascon au nom de la société KPI EXPERTISES 13 le 18/06/2021 lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Marseille au nom de la société PROVEXA.